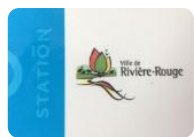


MISE EN FONCTION DE LA O'STATION

Le 9 mai 2026

La station de lavage autonome pour embarcations O'Station de Rivière-Rouge sera en fonction de la mi-mai à la mi-octobre. Accessible en tout temps, elle est située au 191, chemin du Tour-du-Lac-Tibériade, à proximité des jardins communautaires et de la descente publique du lac Tibériade.



Les contribuables de la Ville, les campeurs saisonniers ainsi que les contribuables des municipalités liées par une entente intermunicipale (Nomingue et lac McCaskill) peuvent se procurer une passe-citoyenne auprès du Service urbanisme et environnement ou directement auprès du préposé, selon les heures d'ouverture. Chaque utilisateur doit obligatoirement laver son embarcation et l'ensemble de ses accessoires (moteur, remorque, vivier, puise, ballast, etc.) à la station O'Station, sauf exception :

- **Gratuit** pour un contribuable de Rivière-Rouge;
- **40 \$** pour un non-contribuable;
- **40 \$ pour 1 premier lavage + dépôt de 100 \$ pour la saison** / campeur saisonnier de Rivière-Rouge seulement;
- **16 \$** pour un contribuable de Nomingue;
- **50 \$ + dépôt de 100 \$ par saison** pour un contribuable du Lac-McCaskill secteur L'Ascension.

LA PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL DE LA STATION DE LAVAGE SERA EN POSTE À COMPTER DE LA MI-MAI

- **Jeudi au lundi**, les clés et la passe-citoyenne seront disponibles :
 - Auprès du préposé qui se trouvera sur place.
- **Mardi et mercredi**, les clés et la passe-citoyenne seront disponibles :
 - Auprès du Service urbanisme et environnement.

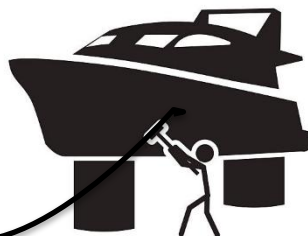
En cas de problème, veuillez contacter le Service urbanisme et environnement situé au 25, rue L'Annonciation Sud, durant nos heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h) téléphone : 819 275-2929 poste 421 – courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca ou via l'association du lac concerné (code à numéros possible selon le lac concerné).

- Être en possession d'un certificat de lavage valide de la O'Station selon le lac sélectionné;
- Inscrire à la main au dos du certificat, le numéro de plaque de la remorque, ou si non existant, le numéro de plaque du véhicule transporteur;
- Le certificat de lavage n'est valide que pour 24 à 48 heures;
- Procédez à la prise d'une clé afin d'avoir accès aux lacs;
- Refermez à clé la barrière après la mise à l'eau;
- **À la sortie du plan d'eau :**
 - Refermez à clé la barrière;
 - Pour le lac Tibériade, lavez votre embarcation gratuitement pour retirer toutes particules de myriophylle;
 - Remettez la clé avant la fin du délai de 72 heures.



Nous sollicitons votre coopération afin d'établir à l'avance vos déplacements sur les plans d'eau de Rivière-Rouge ayant un accès public. Aucun coût n'est associé à la prise de possession de la clé, cependant, **un dépôt de 200 \$** est requis et sera remboursé au retour de la clé. La clé doit être retournée dans un délai maximum de 72 heures.

Attention / les barrières des accès (Lacs : Paquet, Marsan et Vert) et descentes publiques (lac Tibériade et réservoir Kiamika) seront ouvertes les 15, 16, 17 et 18 mai pour permettre aux riverains la mise à l'eau de leur embarcation.



Merci de votre précieuse collaboration!